

GREN' DE PROJETS

LE PAVILLON SUD CASERNE DE BONNE



**Grenoble
Ville de
Demain**
INVENTONS LA VILLE EN TRANSITION



www.grendeprojets.fr



ENJEU

La situation de ce bâtiment à l'entrée de l'ancienne caserne de Bonne, sur le boulevard Gambetta, permet une grande variété d'occupations. Sa vocation future doit contribuer en priorité à animer les espaces publics alentours (esplanade centrale, quartier Hoche/Gambetta). Le rapport au second pavillon et le rôle historique d'entrée de la caserne devront être intégrés à la réflexion.

PRÉSENTATION

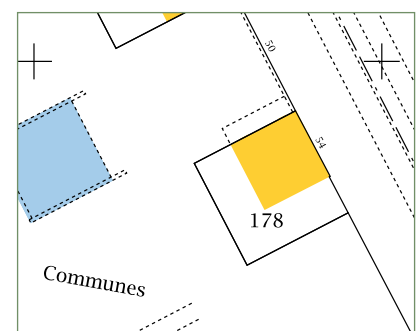
Située en bordure du boulevard Gambetta, le bâtiment occupe plus de la moitié de la parcelle, dans son angle nord-ouest. La parcelle est bordée d'espaces publics de qualité.

HISTORIQUE

Ce bâtiment, construit en 1883, formait avec son bâtiment voisin les pavillons d'entrée de la caserne militaire de Bonne. La caserne, libérée par l'armée en 1994, a fait l'objet d'un projet d'aménagement ambitieux dont le parti pris architectural et urbanistique de l'équipe lauréate (Christian Devillers) a été de conserver et de réhabiliter certains bâtiments et espaces libres de l'ancienne caserne.



54 boulevard Gambetta,
parcelle de 272 m².



GREN' DE PROJETS

LE PAVILLON SUD CASERNE DE BONNE



CADRE RÉGLEMENTAIRE

- **Cadastre :**
Section DI, parcelle 178
Superficie 272 m²
- **Propriété :**
Ville de Grenoble. Domaine privé.
- **PLU :**
Zone UP Urbaine Parc
Caractère de la zone :
récréative et paysagère, services,
administrations, équipements.
- **Servitudes :**
Périmètre de 400 m autour
des stations du tramway.
Linéaire d'activités : renforcé.
Plan masse : de Bonne.
Ensemble homogène : 4014.
ZPR2, zone de publicité restreinte 2,
(quartiers 19^e et début 20^e siècle).
PT1, transmissions radio-électriques,
protection contre les perturbations
électromagnétiques.
PT2, transmissions radio-électriques,
protection contre les obstacles.
- **Protection patrimoniale :**
Indice de protection architecturale : B,
protection simple.
Les immeubles de catégorie B sont
à préserver et à mettre en valeur.
Ils pourront subir des transformations
en cohérence avec leur architecture
d'origine.

*Tout projet devra faire l'objet
d'une esquisse de faisabilité validée
par la direction de l'urbanisme.*

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES CONSTRUCTIONS

- **Type de bâtiment :**
Ce bâtiment carré d'un étage
de dimension modeste se compose
d'un rez-de-chaussée avec une salle
d'expo de 70 m² et des sanitaires
et de 2 salles à l'étage (30 et 40 m²).
- **SP (m²) :**
140 m²
- **Année de construction :**
1883 – À fait l'objet d'une
réhabilitation complète en 2008.
- **État général du bâtiment :**
Très bon.

USAGE ACTUEL

Vacant.

MONTAGE JURIDIQUE

Cession envisagée.